

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne d'emploi du 2nd degré 2021

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les postes ouverts au recrutement du 2nd degré au vote des membres du Conseil d'Administration.

(Il s'agit de 4 emplois : 1 à l'UFR STAPS, 1 à l'UFR SJE, 1 à l'UFR SEN, 1 à l'INSPÉ Guadeloupe)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 0

Les postes ouverts au recrutement du 2nd degré (voir annexe) sont validés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY